



**RAPPORT
SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION
CONTRACTUELLE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE
938.1.2 DU CODE MUNICIPAL**

Suite à l'adoption par l'Assemblée nationale des projets de loi 122 et 155, la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement numéro 586-2018 sur la gestion contractuelle le 4 décembre 2018.

La Municipalité se donnant ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'à 50 000 \$ et suite à un appel d'offres sur invitation pour les contrats de plus de 50 000 \$ jusqu'à 101 100 \$, seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, et ce, avec des règles déterminées au règlement.

Pour 2018, considérant la mise en vigueur du règlement en décembre, aucun contrat de plus de 25 000 \$ ou contrat particulier n'a été accordé en 2018 suite à l'adoption du règlement numéro 586-2018.

Rapport déposé au Conseil municipal le 7 mai 2019.

Sylvie Letendre, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière.